



COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 26
OCTOBRE 2021

Séance du Conseil Municipal du mardi 5 octobre 2021

Ouverture de la séance à 20 heures.
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation : le 30 septembre 2021.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérard,
M. CARTILLIER Antoine, Mme ROSSET Sandra,
M. UGO Alexandre et Mme GREGOIRE Corinne.

ABSENT(E)S : Mme RAPIN Christiane, Mme LOUBET Chantal.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Madeleine.
M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine.
Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme ROSSET Sandra.
M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien.

A été élu(e) secrétaire : M. UGO Alexandre.

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 7 septembre 2021 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière
de la commune au 1^{er} octobre 2021.**

RESSOURCES HUMAINES

**Délibération 1-05/10/2021 : RESSOURCES HUMAINES
Actualisation du tableau des effectifs au 5 octobre 2021.**

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter d'une heure par semaine le temps de travail de l'ATSEM principal de première classe afin de répondre aux contraintes sanitaires soit 31/35^e,
Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif afin d'embaucher la future secrétaire de mairie et de permettre une transition administrative dans les meilleures conditions,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 5 octobre 2021 présenté en séance.

AFFAIRES SOCIALES

Information - Unité mobile de Vaccination.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Département de Haute-Savoie mobilise l'unité mobile de vaccination pour l'administration de la troisième dose de

rappel, six mois après la dernière injection, aux personnes concernées.

Cette campagne se déroulera sur le secteur de Veigy-Foncenex le 7 décembre 2021 et concernera les personnes les plus fragiles face à la propagation du virus, soit celles âgées de 65 ans et plus qui auront été préalablement contactées et inscrites par les services du Département.

Une équipe de visite à domicile, sous la conduite d'un médecin de santé publique, assurera la vaccination des personnes ne pouvant se déplacer pour raisons strictement médicales.

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

**Information : Etat d'avancement du projet de construction
du groupe scolaire et de ses annexes.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du contenu de la réunion qui s'est tenue le 21 septembre 2021 avec le CAUE concernant le projet de construction du groupe scolaire. L'objet de cette rencontre est la présentation de l'étude économique du programme, réalisée par Dominique Comte, économiste de la construction.

Les élus font part du retour d'une réunion de la municipalité au sujet de ses surfaces : une augmentation de la surface des salles de classe (maternelle et élémentaire) a été évoquée. Le tableau des surfaces pourra donc faire l'objet d'ajustements, ainsi que le chiffrage en fonction de l'évolution des surfaces d'objectif.

Il est rappelé que le Code de la Commande Publique, dans son article L2421-3, précise qu'il appartient à la commune, maître d'ouvrage, de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : « Le maître d'ouvrage élabore le programme et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre ».

L'étude économique présentée vise à définir une enveloppe financière réaliste : au stade des études de programmation, le projet n'est pas encore défini. L'économiste s'est donc appuyé sur le scénario validé au mois de juin, et sur les surfaces d'objectif.

Son étude prend en compte l'étude géotechnique. Les prestations chiffrées correspondent à celles d'un équipement qualitatif (structure bois/béton, protections solaires, renouvellement d'air renforcé, matériaux isolants biosourcés, sols souples dans les locaux d'enseignement, hypothèse de chaufferie bois...) correspondant aux équipements scolaires qui sont réalisés dans le département. A ce stade aucun choix technique n'est arrêté.

Les montants estimés correspondent aux prix actuels résultant des appels d'offres. Les ratios résultant de la synthèse de

l'analyse permettent de confirmer que le budget correspond aux coûts observés sur ce type d'équipement.

Il est souhaité que la cour de récréation soit en partie végétalisée.

La surface de la cuisine correspond à une cuisine fonctionnant en préparation sur place, si ce mode de fonctionnement devait être mis en œuvre. La restauration scolaire fonctionnera en liaison froide à la livraison du bâtiment.

Le bâtiment périscolaire ne nécessite pas de cour de récréation. Cet équipement est indiqué comme optionnel : il ne sera pas réalisé à court terme mais le projet du groupe scolaire devra, par sa conception, anticiper sur sa construction éventuelle. La cour périscolaire n'est pas nécessaire.

Éléments évoqués en séance à mentionner dans le programme :

- Si le projet architectural proposé nécessite de supprimer le Point d'Apport Volontaire actuel, le maître d'œuvre devra prévoir la nouvelle implantation du PAV dans le dessin des espaces extérieurs autour du projet.
- Mentionner l'arrêt de bus existant le long de la route départementale.
- La maison implantée sur les parcelles n°E277 et E278 (correspondant à l'emplacement réservé n°66 du PLU) a été mise en vente. La commune va exercer son droit de préemption.
- Si les concepteurs proposent 2 cours de récréation distinctes pour l'école maternelle et l'école élémentaire, prévoir un lien entre les 2 cours.
- Indiquer l'enjeu architectural de cohérence du projet avec la matérialité du village (enjeu qualitatif).
- Local RS.05 sanitaires enfants : prévoir l'accès à une douche si la douche de l'école maternelle est loin en cas d'enfant qui se salit sur le temps de la pause méridienne.

L'installation de chantier pourra se faire sur la partie du site destinée à recevoir ultérieurement les logements collectifs.

Le coût prévisionnel de l'opération (construction du groupe scolaire, aménagements extérieurs, voirie et desserte, parking complémentaire) est évalué à 4.136.000 € HT. A ce montant de travaux il faut ajouter le coût des honoraires et études (équipe de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle...), d'assurance, d'organisation du concours... soit environ 20 % du montant des travaux. A ce stade le montant HT de l'opération peut être estimé à 4.963.200 € HT.

Dans le cas de l'organisation d'un concours (procédure qui s'impose ici pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre qui sera supérieur au seuil européen de 214.000 € HT), l'indemnité à verser aux deux candidats non lauréats peut être évaluée à 25.000 € HT.

La durée de la procédure de concours est de 6 mois environ, comprenant notamment 30 jours de publicité obligatoire, au moins deux mois laissés aux concurrents pour remettre leurs projets. Le CAUE pourra accompagner la commune dans l'organisation du concours en animant la commission technique chargée de la préparation des travaux du jury : analyse des candidatures puis analyse des projets (analyse architecturale, fonctionnelle et économique). Le lancement du concours avant la fin de l'année permettrait de retenir un projet et une équipe de maîtrise d'œuvre avant l'été.

M. le Maire précise que, disposant de ces éléments, la commune va pouvoir étudier le financement de l'opération préalablement au lancement de la consultation.

Le CAUE va formaliser et rédiger le programme du concours, qui sera soumis aux élus pour relecture.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Information - SYANE - Achat groupé d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVa.

Le SYANE a procédé en date du 31 août 2021 à l'attribution des marchés subséquents pour la fourniture d'électricité et de services associés, pour nos points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Ces nouveaux marchés permettront d'assurer la fourniture d'électricité de nos sites concernés (Péris'cool, Maison des associations, Bibliothèque et Cimetière) du 01/11/2021 au 31/12/2023.

Une réunion d'information sur ces nouveaux marchés sera organisée par le SYANE dans les prochaines semaines.

Information : Thonon Agglomération Rapport d'analyse d'eaux distribution

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante du rapport d'analyse d'eaux distribution effectué par Thonon Agglomération le 24 août 2021 dans le cadre d'un contrôle sanitaire prévu au Chef-Lieu à Ballaison. Les résultats indiquent une eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune)

- Dépôt le 06/08/2021 : Mme BENTIVOGLIO Elsa, zone Ud. Remplacement des menuiseries (volets, portes et fenêtres) d'un bâtiment existant. Arrêté sans opposition émis le 16/08/2021.
- Dépôt le 09/08/2021 : Mme FROSSARD Simone, zone Ud. Pose d'un portail coulissant électrique. Arrêté sans opposition émis le 16/08/2021.
- Dépôt le 09/08/2021 : M. GAVARD Nicolas, lieu-dit : « Aux Arales », zone Ud. Remplacement des 13 fenêtres et volets. Demande de pièces complémentaires émise le 12/08/2021. En attente de réception de ces pièces par le pétitionnaire.
- Dépôt le 13/08/2021 : M. DESARNAULDS Gustave, lieu-dit : « vignes du Veigeret », zone Ud. Pose d'un velux en toiture côté Sud/Est. Arrêté sans opposition émis le 13/09/2021.
- Dépôt le 26/08/2021 : M. BOUGARY Ahmed, zone Uc. Création d'un garage en alignement de la maison existante, avec un escalier. Déplacement de la clôture sur la limite de propriété Sud. Arrêté de refus émis le 21/09/2021 (Projet de déblaiement qui ne respecte pas le règlement du PLUi).
- Dépôt le 31/08/2021 : M. COUTOU Philippe, lotissement : « Le Pré d'Antoinette ». Le règlement à appliquer est celui en vigueur au moment de l'obtention du permis d'aménager, soit le règlement de la zone 1Aud du PLU communal. Pergola bioclimatique démontable et piscine. Une demande de pièces complémentaires a été émise le 16/09/2021. Le pétitionnaire a déposé ces pièces le 21/09/2021. Arrêté de non opposition émis le 23/09/2021.
- Dépôt le 06/09/2021 : M. PICO Virginio, zone Ud. Entretien et rénovation des façades d'un chalet existant. Arrêté de non opposition émis le 21/09/2021.
- Dépôt le 17/09/2021 : M. LAGALISSE Julien, zone A et zone N. Extension d'un bâtiment existant et pose de fenêtres de

toit. Une demande de pièces complémentaires a été émise le 28/09/2021. En attente du dépôt de ces pièces par le pétitionnaire.

- Dépôt le 20/09/2021 : M. TYRODE Jérôme, zone Ud et zone A. Réalisation d'une piscine enterrée. Arrêté à émettre avant le 20/10/2021.
- Dépôt le 28/09/2021 : M. MISRAOUI Mehdi, zone Uh. Pose d'une pompe à chaleur, muret et portail. Arrêté à émettre avant le 30/10/2021.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Information : Election mandat 2021/2023.

Les élèves concernés par la future élection sont dans les classes de CE2, CM1 et CM2.

Election prévue le 18 octobre 2021.

Mandature suivie par les élus du Conseil municipal de Ballaison avec l'appui de la MJC Chablais.

A ce jour, 15 candidatures recensées.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Information : Fête de la Forêt les 2 et 3 octobre 2021 - Bilan.

Le bilan est très positif : 2000 visiteurs.

Stands, animations et conférences proposés de qualité.

Animation de la commission municipale « Environnement » a connu un franc succès.

Remerciements aux services techniques pour la préparation de la manifestation, l'astreinte réalisée par le responsable des services techniques.

Information : Octobre Rose 2021.

Depuis environ un mois, les enfants du Périscoll sont à pied d'œuvre pour confectionner des pompons en tulle et des fleurs réalisées avec des bouteilles en plastique afin de parer la place du Pressoir de rose. Nous les remercions ainsi que la famille Ambühl pour la réalisation de la structure et son installation.

MOTIONS ET VŒUX

Délibération 2-05/10/2021 : Soutien à la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le texte de la motion présentée par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, 1 abstention,

- APPORTE son soutien à la motion présentée par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT.

Visite des membres de la commission à Chens-sur-Léman pour voir les aménagements effectués dans le cadre de l'action « Nichoirs » menée par la Commune.

20 personnes inscrites pour l'action « décompte des oiseaux sur l'espace public et construction de nichoirs ». Un recensement des secteurs intéressants à équiper sera opéré prochainement.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION.

Distribution Infos Ballaison le mardi 12 octobre.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX.

Réunion concernant les pistes cyclables le mercredi 13 octobre.

COMMISSION BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT.

Réunion concernant l'éclairage de l'église prévue le 27 octobre.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE.

- Accueil des nouveaux arrivants le 26 novembre à la Salle des Fêtes en présence des associations communales.

- Maisons fleuries : un courrier de remerciement sera envoyé aux participants.

- Concours photos : le jury se réunira le 20 octobre pour définir les gagnants sur chacune des 4 saisons.

- Association « un rêve d'abeille » : préparation de 8 parcelles test à la Salle des Fêtes pour fleurissement mellifère.

Une discussion est en cours pour l'installation d'un rucher pédagogique à proximité.

INTERCOMMUNALITÉ

Désignation des membres du Conseil dans les commissions de Thonon Agglomération.

Pour faire suite à la mise en place des commissions thématiques dans le cadre de l'adoption de la charte de gouvernance de Thonon Agglomération, une désignation des représentants de la commune pour les commissions suivantes est élaborée :

- ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : développement économique, infrastructures et réseaux télécommunication, formation, activités touristiques et de loisirs.

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉS : aménagement de l'espace communautaire, mobilité, urbanisme, réserves foncières, abribus et gares.

- COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE : habitat, politique de la ville, gens du voyage, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, actions sociale d'intérêt communautaire, Maison de Services Publics, Antenne de justice et de droit, culture, lecture publique, santé.

- TRANSITION ÉCOLOGIQUE : protection et mise en valeur du cadre de vie, transition énergétique, développement et protection des ressources, agriculture locale.

- SERVICES OPÉRATIONNELS : GEMAPI, déchets, eau, assainissement, GEPU, incendie et secours, numérique.

- SYNERGIE INSTITUTIONNELLE : coopération transfrontalière, politiques contractuelles, finances, commande publique, CLD, charte de gouvernance, mutualisation, projet de territoire.

INFORMATIONS DIVERSES

Rencontre des correspondants défense le 2 octobre - Annecy

Créée en 2001, par le ministre délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. A Ballaison, il est assuré par M. CARTILLIER Antoine, conseiller municipal.

Ses missions sont multiples :

- Interface - ou relais - au service du lien armée-nation, les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.
- Acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

→ A Ballaison, il sera proposé aux jeunes de la commune de pouvoir être informés sur toutes ces questions dans le cadre de prise de rendez-vous avec le correspondant défense local.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :
le mardi 2 novembre 2021.**

Clôture de la séance à 22 h 30.

*Le secrétaire de séance
Alexandre UGO*

*Le Maire
Christophe SONGEON*

DÉCLARATION DES RUCHES

Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei).

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace de parasites. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan Apicole Européen (PAE) qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Quand déclarer ?

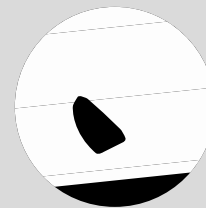
Tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire de ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Qui déclare ?

Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche.



La déclaration se fait en ligne sur :
<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995>

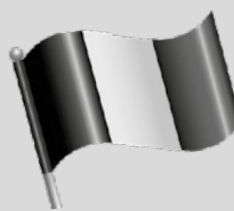


SALLE DES FÊTES

Réservations 2022

Les réservations pour 2022 seront ouvertes aux particuliers à partir du Jeudi 2 décembre 2021. Merci de vous rapprocher du secrétariat à partir de cette date.

Règlement et tarifs :
www.ballaison.fr, rubrique « Location de salle »
Tél. 04 50 94 18 71



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire, son Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Jeunes vous invitent à la cérémonie commémorative du 11 novembre selon le programme suivant :

- **10 h 45** : Rassemblement devant la Mairie.
- **11 h 00** : Manifestation devant le Monument aux Morts avec la participation des Anciens Combattants, des Sapeurs-Pompiers et des enfants des écoles (lecture et chants).
- **11 h 30** : Vin d'honneur à la salle des fêtes (pass sanitaire obligatoire).

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : <https://ballaison.fr> - **Facebook** : <https://www.facebook.com/Ballaison> - **Application mobile** : Cityall